

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **vingt-sept janvier** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 20/01/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 20/01/2016

Date d'affichage :

OBJET : Exercice éventuel du DPU communal sur la propriété cadastrée ZL 194.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître François TESTON, Notaire à VOITEUR concernant le bien cadastré :

- ZL 194 sis 63 Route de Saint Germain les Arlay d'une superficie de 1200 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur le bien indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 03/02/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **vingt-sept janvier** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 20/01/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 20/01/2016

OBJET : Exercice éventuel du DPU communal sur les propriétés cadastrées AE 439, AE 442, AE 443, AE 448 et AE 449.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Julien RAULT, Notaire à SELLIERES concernant les biens cadastrés :

- AE 439 sis Au Village d'une superficie de 00 ha 01a 10 ca
- AE 442 sis Au Village d'une superficie de 00 ha 00a 65 ca
- AE 443 sis Au Village d'une superficie de 00 ha 00a 99 ca
- AE 448 sis Rue Désiré Monnier d'une superficie de 00 ha 00a 90 ca
- AE 449 sis Rue Désiré Monnier d'une superficie de 00 ha 01a 02 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Délibération rendue exécutoire après

Transmission à la Préfecture le 03/02/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **vingt-sept janvier** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 20/01/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 20/01/2016

OBJET : Exercice éventuel du DPU communal sur les propriétés cadastrées AE 439, AE 442, AE 443, AE 448 et AE 449.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Julien RAULT, Notaire à SELLIERES, concernant les biens cadastrés :

- ZE 84 sis 11 Chemin du Cuyard d'une superficie de 00 ha 02 a 00 ca
- ZE 87 sis Pré Fremery d'une superficie de 00 ha 00 a 40 ca
- ZE 88 sis Pré Fremery d'une superficie de 00 ha 05 a 60 ca
- ZH 77 sis En Chartre d'une superficie de 00 ha 00 a 80 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Délibération rendue exécutoire après

Transmission à la Préfecture le 03/02/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **vingt-sept janvier** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 20/01/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 20/01/2016

OBJET : SICOPAL :

- modification des statuts, articles 1,2 et 3
- adhésion Communes de Saint Lupicin et Communauté des Communes du Pays Saint Amour

Vu les délibérations prises par le Conseil Syndical du SICOPAL en date du 14 décembre 2015 concernant :

- l'adhésion au SICOPAL des Communes de Saint Lupicin et de la Communauté de Communes du Pays de St Amour,
- la modification des statuts : articles 1, 2 et 3

Considérant que le Conseil Syndical a accepté les 2 demandes d'adhésion et a approuvé les modifications des statuts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux 2 demandes d'adhésion et approuve la modification des statuts.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 03/02/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **vingt-sept janvier** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 20/01/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 20/01/2016

OBJET : Délibération à prendre pour la facturation de sapins de Noël.

Monsieur CHALANDARD demande l'autorisation au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants pour la vente des sapins de Noël de l'hiver 2015 :

- 1 sapin de 4 m à M. CHATEAU Philippe, domicilié 2 rue en Gratteloup - 39300 CHAMPAGNOLE au prix de 35,00 €
- 1 sapin de 2.50 m à Mme GUILLAUME Annick, domiciliée 280 Chemin du Prélot - 39210 DOMBLANS au prix de 28,00 €
- 1 sapin de 3 m à la Commune de 39210 LE LOUVEROT au prix de 35,00 €
- 3 sapins de 2.50 m à la Commune de 39210 PLAINOISEAU au prix total de 84,00 €
- 2 sapins de 4.00 m à la Commune de 39210 PLAINOISEAU au prix total de 70,00 €
- 1 sapin de 4.00 m à la Commune de 39210 MONTAIN au prix total de 35,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés ci-dessus, et autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 03/02/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **vingt-sept janvier** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 20/01/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 20/01/2016

OBJET : Salle Tosi – Lettres des riverains. Décision

Vu la lettre en date du 18/12/2015 adressée à M. le Maire par des riverains de la Salle Tosi,

Vu le contenu de la lettre faisant état de nuisances sonores à l'intérieur comme à l'extérieur,

Considérant que cette salle communale est utilisée à titre associatif, et qu'occasionnellement elle est prêtée à des particuliers pour organiser des soirées (si demandée par des personnes mineures présence obligatoire d'un adulte responsable),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix contre et 8 voix pour, décide que la mise à disposition de la Salle Tosi pour organiser des petites soirées doit être maintenue mais selon certaines conditions.

Une commission se chargera d'établir les modalités de prêt de cette salle.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 03/02/2016

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le **vingt-sept janvier** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 20/01/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 20/01/2016

OBJET : ORANGE : remboursement.

Suite à un changement d'opérateur de la ligne téléphonique de l'école de DOMBLANS, ORANGE a émis un chèque de remboursement d'un montant de 9,45 € suite à un solde créditeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 9,45 € et à émettre les documents comptables nécessaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 03/02/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **vingt-sept janvier** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 20/01/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 20/01/2016

OBJET : Ajournement de l'exploitation des parcelles 2 et 3.

M. CHALANDARD indique aux membres du Conseil Municipal que deux coupes de bois arrivent à leur tour d'exploitation : les parcelles 2 et 3.

Vu que la Commune préconise de reporter l'exploitation de ces 2 parcelles afin d'exploiter la parcelle 10 pour 50 % en 2016 (300 m³ de grumes) et pour 50 % en 2017 (300 m³ de grumes),

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ajournement des parcelles 2 et 3 et l'exploitation de la parcelle 10 pour 50 % en 2016 et pour 50 % en 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 03/02/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **vingt-sept janvier** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 20/01/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, M. Christophe PITEL, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN,

Date de convocation : 20/01/2016

OBJET : Point sur la signalétique : commerces et entreprises

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 29/06/2015, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser M. le Maire et M. Rémi COURTOUT a contacté les entreprises, commerces et artisans de la Commune, afin de leur proposer un balisage, leur donnant plus de visibilité (par des lames comportant leur raison sociale ou nom d'entreprise). Ces balisages ont été prévus aux carrefours des routes RD 193 (rue du Gué Faroux) avec la RD 120 (route de Voiteur à Arlay), ainsi qu'au carrefour de la RD 57 (rue de l'Eglise) avec la RD 120.

Certaines entreprises dont le siège est sis dans la zone artisanale faisant suite à la rue Marius Buisson (direction déchetterie, centre de tri) ont souhaité qu'un balisage soit ajouté à côté du feu rouge précédant le passage à niveau, de façon à ce que les entreprises soient plus faciles à trouver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cet ajout.

Par la même occasion, M. Courtout et M. Nozière ont rappelé les éléments suivants :

- les lames pour lesquelles le Conseil s'est déjà prononcé mesuraient 1,2 m de long et seraient posées sur un seul mât cylindrique, dont la longueur permettrait l'ajout d'autres lames, alors que les lames installées au feu rouge le seraient sur 2 supports à leurs extrémités pour permettre une inscription recto-verso et ce sur des lames de 0,8 m de longueur
- l'installation et le coût des supports sont à la charge de la Commune alors que les lames seront refacturées aux intéressés.

Pour extrait conforme,
Le Maire,